

# Norme en bref

## Honoraires et facturation

### Au sujet de la Norme en bref

Les Normes en bref sont des ressources éducatives visant à aider les massothérapeutes inscrits (MTI) à déterminer s'ils exercent la profession d'une manière qui satisfait aux attentes énoncées dans les *Normes de pratique* de l'OMTO (2022). Ce document n'est pas une *Norme de pratique* ou un règlement.

### Quelles sont quelques-unes des attentes clés de la Norme?

Les attentes clés de la *Norme* comprennent : maintenir des dossiers financiers précis, facturer des honoraires justes et équitables, communiquer des renseignements au (à la) client(e) au sujet des honoraires et inclure certains renseignements précis sur les reçus.

### Pourquoi ces attentes sont-elles importantes?

Les MTI doivent tenir des dossiers financiers conformément aux règlements pris en vertu de la *Loi de 1991 sur les massothérapeutes* qui sont conformes aux valeurs et aux principes établis dans le *Code de déontologie*.

### Comment déterminez-vous si vous répondez aux attentes de la Norme?

Voici quelques questions à vous poser pour vous aider à déterminer si vous répondez aux attentes de la *Norme* :

- Quels sont les renseignements devant être consignés dans les dossiers financiers?
- Comment communiquez-vous des renseignements sur vos honoraires et votre politique d'annulation de manière transparente?
- Quels sont les renseignements devant être précisés sur un reçu pour traitement de massothérapie?
- Quelles mesures prenez-vous pour protéger votre signature et votre numéro d'inscription contre tout usage non autorisé?